

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2006SUCCESSIONS ET LIBÉRALITÉS
(Deuxième lecture) - (n° 3095)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 14 Rect.

présenté par
Mme Comparini et M. de Courson

ARTICLE PREMIER

Dans la dernière phrase de l'alinéa 64 de cet article, substituer aux mots :

« d'un »

les mots :

« de deux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec le premier alinéa.